

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Viol d'adolescentes et de femmes très alcoolisées :
après l'abandon d'une campagne de prévention, quelles mesures l'Etat de Vaud entend-il
prendre ?**

Rappel de l'interpellation

La Ville de Lausanne vient de décider de " mettre à la poubelle " un film de prévention contre le viol, après deux ans et demi de réflexion et de travail. Motif avancé : le message véhiculé ne serait pas adéquat. Le montant perdu se chifferrait à plusieurs dizaines des milliers de francs, financés à 80 % par l'Etat de Vaud, au travers d'un partenariat avec le Service de la santé publique. En matière de mesure de prévention contre le viol, il faut donc repartir à zéro.

La Municipalité de Lausanne a décidé de tout bloquer dix jours avant la présentation de la campagne en conférence de presse. Le clip était réalisé, les affiches et papillons imprimés, les emplacements de la Société générale d'affichage (SGA) réservés, un concours organisé et des stands fabriqués. Il faut y ajouter le travail effectué durant plusieurs mois, voire des années, par le personnel de l'Etat et de la Ville de Lausanne ; le montant perdu avoisinerait même au total les 100'000 francs, selon l'hebdomadaire Lausanne Cités.

Le clip en question met en scène une jeune femme, de plus en plus ivre, qui finit par se retrouver seule lors d'une soirée avant que ne survienne le drame. Le scénario rappelle l'importance de ne pas laisser une amie fortement alcoolisée livrée à elle-même. Selon la Municipalité de Lausanne, ce film sous-entend que la victime aurait une part de responsabilité, il cible les victimes, alors que " 100 % des causes des viols sont dues aux violeurs. " Les auteurs du film contestent cette critique. " Le message, c'était : " On part ensemble, on rentre ensemble ". Et il ne s'adressait pas du tout à la future victime mais aux autres membres du groupe ", souligne Jérôme Piguet, coauteur du clip avec Raphaël Sibilla, interrogé par différents médias romands.

Selon la presse écrite qui a largement relaté cette décision, la décision a été prise par la Municipalité de Lausanne, après avoir visionné ce film. Pourtant, le scénario retenu avait été approuvé par à peu près tous les acteurs imaginables, selon Jérôme Piguet : des représentants de la Police judiciaire de Lausanne, de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme ou encore de Profa. Cette liste n'est pas exhaustive.

Selon l'Office fédéral de la statistique, cité par Lausanne Cités, 240 infractions contre l'intégrité sexuelle ont été enregistrées à Lausanne. Un chiffre que l'on sait bien plus bas que la réalité, tant les dénonciations se font encore difficilement.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes ?

1. *Les services de l'Etat ont-ils été consultés avant cette décision et quelle a été leur appréciation ?*

2. *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'appréciation de la Ville de Lausanne ? Si oui ou non, pour quelles raisons ?*
3. *Quelles explications le Conseil d'Etat a-t-il obtenues de la part de la Municipalité de Lausanne quant à son renoncement très tardif, soit après validation du scénario par les différentes instances concernées ?*
4. *L'Etat de Vaud entend-il faire payer toute ou partie de la facture à la Ville de Lausanne, dès lors qu'elle porte la responsabilité de cette décision ?*
5. *Qu'entend faire l'Etat de Vaud pour prévenir l'abus d'adolescentes ou de jeunes femmes très alcoolisées, alors lors que la Municipalité de Lausanne a renoncé à utiliser les outils patiemment créés pour tenter de lutter contre ce phénomène ?*

Réponses du Conseil d'Etat

Début septembre 2017, la Municipalité de Lausanne a renoncé à lancer une campagne de prévention devisée à CHF 83'600.-, pour laquelle elle avait obtenu une contribution financière de CHF 50'600.- via le fonds cantonal de la dîme de l'alcool. Sur ce montant, seule la somme de CHF 25'000.- a été versée pour la réalisation du clip de prévention, soit 30% du budget total.

Une demande de financement pour un premier projet avait été déposée en 2015 puis une seconde, en 2016. La deuxième demande a obtenu un préavis favorable de la part du Groupe d'expert-e-s en matière d'addictions (GEA) ainsi que de la Commission de promotion de la santé et lutte contre les addictions (CPSLA), tous deux chargés de son examen. Aucun service de l'Etat n'a été directement impliqué dans la conception et la réalisation de cette campagne. A la demande de la CPSLA et du GEA, la Police de Lausanne a collaboré avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) et la Fondation PROFA pour la réalisation du projet.

S'agissant de la décision de la Municipalité de renoncer à la campagne, objet de la présente interpellation, le Conseil d'Etat peut apporter les réponses suivantes :

1 LES SERVICES DE L'ETAT ONT-ILS ÉTÉ CONSULTÉS AVANT CETTE DÉCISION ET QUELLE A ÉTÉ LEUR APPRÉCIATION ?

La Municipalité de Lausanne n'a pas consulté de services de l'Etat concernant sa décision de retirer son projet de campagne. Le secrétariat exécutif de la CPSLA, assuré par le Service de la santé publique en a été informé. La Municipalité de Lausanne était compétente pour prendre une telle décision.

2 LE CONSEIL D'ETAT PARTAGE-T-IL L'APPRÉCIATION DE LA VILLE DE LAUSANNE. SI OUI OU NON, POUR QUELLES RAISONS ?

Au vu du règlement des fonds et compte tenu du montant alloué, le Conseil d'Etat n'avait pas à être consulté sur ce projet particulier. Il n'a pas visionné le film et ne peut donc pas se prononcer à cet égard.

3 QUELLES EXPLICATIONS LE CONSEIL D'ETAT A-T-IL OBTENU DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE QUANT À SON RENONCEMENT TRÈS TARDIF, SOIT APRÈS VALIDATION DU SCÉNARIO PAR LES DIFFÉRENTES INSTANCES CONCERNÉES.

La présidente de la CPSLA, accompagnée des représentant-e-s du Service de la santé publique, a rencontré le directeur de la sécurité et de l'économie ainsi que la Police de Lausanne. A cette occasion, le directeur de la sécurité et de l'économie a expliqué que, dans un contexte où le problème des agressions et de harcèlement sexuels est devenu particulièrement sensible en raison des multiples révélations dévoilant l'étendue et l'importance de ces thématiques qui requièrent des interventions adaptées, la Municipalité n'a pas souhaité prendre le risque que le film fasse l'objet d'interprétations malencontreuses et susceptibles de donner l'impression – fausse – d'une inversion des responsabilités entre l'auteur-e et la victime d'un viol.

4 L'ETAT DE VAUD ENTEND-IL FAIRE PAYER TOUT OU PARTIE DE LA FACTURE À LA VILLE DE LAUSANNE DÈS LORS QU'ELLE PORTE LA RESPONSABILITÉ DE CETTE DÉCISION ?

La Ville de Lausanne porte seule la responsabilité de cette décision et a remboursé le montant versé via le fonds pour la création du clip de prévention. En accord avec la présidente de la CPSLA et le directeur de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne, un nouveau projet dans le domaine de la prévention et la prise en charge de victimes d'abus sexuel – de montant équivalent, voire supérieur - sera déposé auprès de la CPSLA dans le courant de l'année 2018. Le projet s'inscrit dans le prolongement de la politique souhaitée par la Municipalité dans la lutte contre le harcèlement de rue.

5 QU'ENTEND FAIRE L'ETAT DE VAUD POUR PRÉVENIR L'ABUS D'ADOLESCENTES OU JEUNES FEMMES TRÈS ALCOOLISÉES ALORS QUE LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE A RENONCÉ À UTILISER LES OUTILS PATIEMMENT CRÉÉS POUR TENTER DE LUTTER CONTRE CE PHÉNOMÈNE ?

L'Etat de Vaud ne mène pas d'interventions spécifiquement ciblées sur cette thématique. Celle-ci est cependant intégrée dans des actions clairement identifiables.

Afin de mieux prévenir les méfaits de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives, le Service de la santé publique a confié à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme la coordination d'actions de prévention en milieu festif, sous le nom de Night Life Vaud. Ces actions se déroulent dans différents types de soirée et événements (festivals, clubs, soirées étudiantes) à Lausanne et dans les autres régions du canton. Elles touchent principalement des jeunes de 18 à 30 ans. En 2017, Night Life Vaud a couvert une vingtaine d'évènements festifs et touché environ 2300 jeunes.

Les interventions incluent des stratégies de réduction des risques auprès des jeunes fréquentant les milieux festifs. Les intervenant-e-s coordonnés par la FVA délivrent ainsi des conseils de prévention concernant le contrôle personnel de sa consommation, par exemple : la nécessité de se fixer des limites à l'avance, espacer ses consommations, éviter les jeux à boire ou les mélanges de différents types d'alcool, etc. Les jeunes reçoivent également des informations et des conseils en lien avec les questions de sécurité (sécurité routière, sécurité personnelle).

En plus des risques associés aux consommations excessives en termes de sécurité et de santé, ces interventions intègrent les thématiques de santé sexuelle grâce à des intervenant-e-s de la Fondation PROFA. Les informations et les conseils délivrés ont pour but d'aider les jeunes à appréhender de manière sûre et respectueuse les relations intimes et de favoriser l'acquisition de bons réflexes face aux différents risques susceptibles de se présenter. Les questions liées aux effets de la consommation de substances et les risques d'être auteur-e ou victime de violences sexuelles sont abordées lors de ces interventions par des professionnel-le-s. Dans le cas particulier d'un risque d'agression sexuelle lié à la

consommation d'alcool (ou d'autres psychotropes), les messages transmis soulignent, notamment, l'importance d'être entouré de personnes de confiance et de porter attention à autrui. La question du consentement mutuel peut aussi être abordée.

Afin de contribuer à donner un cadre plus sécurisé aux événements festifs, le programme Night Life Vaud collabore, en outre, à la mise en place d'une formation destinée aux professionnel-le-s des clubs et bars signataires de la charte " Label de nuit " de GastroLausanne. La question du harcèlement fait partie des thématiques identifiées.

Le Conseil d'Etat promeut le programme de prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes " Sortir Ensemble et Se Respecter " (De Puy, Monnier, Hamby, 2009 réédité et augmenté en 2016 par le BEFH). Ce programme est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans, tout en étant adaptable à d'autres tranches d'âge. Celui-ci permet de prévenir les comportements abusifs dans les relations affectives dès les premières relations et d'intervenir avant que la violence ne s'ancre dans les comportements et ne compromette les relations amoureuses à l'âge adulte. Il compte neuf séances interactives de formation animées par deux adultes. Au travers de scénarios, les jeunes apprennent, notamment, à identifier les abus dans les relations et à mobiliser des compétences positives. Une séance a comme objectif spécifique de promouvoir le respect dans la sexualité. Sur la base d'un scénario d'agression sexuelle où auteur-e et victime ont bu de l'alcool, les jeunes sont amenés à remettre en question les idées reçues sur les agressions sexuelles, à aborder la question du consentement mutuel, ainsi que du respect, de ses limites et celles de l'autre en matière de sexualité, et reçoivent des conseils pour prévenir les situations critiques.

Plus en amont, s'agissant des adolescent-e-s, c'est un des rôles de l'éducation sexuelle de leur transmettre des compétences relationnelles et psychosociales leur permettant de construire des relations basées sur la compréhension et le respect mutuel des besoins et limites de chacun et de chacune. Une telle approche doit permettre aux jeunes de relever les défis de l'autonomie et du consentement mutuel dans les négociations avec de futurs partenaires, d'exprimer leurs sentiments, de développer leur esprit critique et des attitudes de respect de l'autre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 31 janvier 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean